

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [bisson-genevieve-cssla-gouv-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/ddea62dc8e48e101d53dd259>

Date d'obtention : 2024-11-11 16:13:15

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Les étapes se font à l'aide d'un aide-mémoire universel. On passe de l'élève qui dénonce la situation, à la victime, aux autres jeunes impliqués jusqu'à celui qui a débuté l'évènement. La grille d'évaluation de l'incident est faite pour qu'il y est une suite logique dans notre intervention. Par la suite, nous sommes en mesure de poursuivre avec notre policier scolaire (suite des procédures s'il y a lieu, informer les parents, signalement DPJ etc.)

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Que toute situation peut apporter des tournures différentes et qu'il faut agir convenablement pour éviter la propagation des sextos.

Nos jeunes sont vulnérables et en même temps impulsifs alors notre rôle de prévention dans les écoles est important. Tous les secondaires 1 devrait recevoir l'atelier "cybersureté" offert par un agent de la SQ et une intervenante du CAPACS.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

La 3e étape nous permet de vérifier les informations auprès des autres jeunes pouvant avoir été témoin ou impliqué de près ou de loin.

Ce n'est pas évident de rencontrer tout le monde ou de juger jusqu'où on cesse d'en rencontrer d'autres pour deux raisons.....la propagation sur les réseaux sociaux va vite et toutes les infos peuvent être utiles (chaque témoin a des infos). Mais je me rassure en me disant qu'avec le grille, d'un jeune à l'autre le contenu principal y sera noté.